

## PRÉFET DU CHER



### Avis d'enquête publique Installations nucléaires de base

- **OBJET** : Demande de modification des installations du CNPE de Belleville-sur-Loire et des prescriptions relatives aux prélèvements et aux rejets du site

- **DEMANDEUR** : SA ÉLECTRICITÉ DE FRANCE
- **EMPLACEMENT DES INSTALLATIONS** : commune de Belleville-sur-Loire
- **DUREE DE L'ENQUÊTE** : 47 jours, du lundi 13 décembre 2021 à partir de 9h00 au vendredi 28 janvier 2022 jusqu'à 17h30
- **LE DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE** comprenant notamment l'étude d'impact associée à la demande de modifications, son résumé non technique, la décision prise après examen au cas par cas par l'Autorité de sûreté nucléaire ainsi que le formulaire de demande du maître d'ouvrage associé, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse écrite du maître d'ouvrage à l'avis de l'autorité environnementale est déposé dans les mairies de Belleville-sur-Loire (18), Sury-près-Léré (18), Beaulieu-sur-Loire (45) et Neuvy-sur-Loire (58) où le public pourra, pendant cette période, en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies pendant la durée de l'enquête et formuler ses observations sur les registres ouverts à cet effet par les maires des communes précitées et paraphés par les commissaires enquêteurs ainsi qu'à l'adresse électronique suivante : [pref-ep-cnpe-bellevillesurloire@cher.gouv.fr](mailto:pref-ep-cnpe-bellevillesurloire@cher.gouv.fr)
- Le dossier d'enquête publique et les observations du public transmises par voie électronique pourront être consultés sur le site internet des services de l'État dans le Cher ([www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)). Un poste informatique sera mis à la disposition du public dans la mairie de Belleville-sur-Loire (18), pour consultation du dossier et des observations reçues par voie électronique.
- Conformément aux dispositions de l'article R. 593-57 du code de l'environnement, il est précisé que la mise à jour du rapport de sûreté dans le cadre de la demande ne fait pas partie du dossier d'enquête publique. Celui-ci peut être consulté pendant toute la durée de l'enquête et pendant les jours et heures habituels d'ouverture au public dans les préfetures du Cher, du Loiret, de la Nièvre et de l'Yonne.
- Les informations relatives au projet considéré pourront être obtenues auprès du responsable du projet :

EDF - CNPE de Belleville-sur-Loire  
BP11  
18240 Léré  
02 48 54 50 50  
[belleville-communication@edf.fr](mailto:belleville-communication@edf.fr)

Le dossier de demande d'autorisation soumis à enquête publique a été réalisé par :

EDF - DIPDE  
Division de l'Ingénierie du Parc et de l'Environnement  
Service Environnement  
8 cours André Philip  
69100 VILLEURBANNE

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet du Cher – secrétariat général – service de la coordination des politiques publiques – section coordination des installations classées pour la protection de l'environnement – place Marcel Plaisant – CS 60 022 – 18 020 Bourges CEDEX – dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

- Une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit a été désignée par le tribunal administratif d'Orléans:

\* Président : M. Michel BADAIRE, technicien SICAP en retraite

\* Membres titulaires :

- M. Eugène BONNAL, officier supérieur de l'armée de l'air en retraite,
- M. Robert VASSET, inspecteur contrôleur de la MSA en retraite,
- M. Christian BRYGIER, gendarme en retraite,
- M. Gérard GUILLAUMIN, directeur du travail et de l'emploi en retraite

En cas d'empêchement de M. Michel BADAIRE, la présidence de la commission sera assurée par M. Eugène BONNAL, premier membre titulaire de la commission.

- La commission d'enquête composée au minimum de 2 commissaires-enquêteurs se tiendra à la disposition du public :

\* en mairie de Belleville-sur-Loire :

- le lundi 13 décembre 2021 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 28 janvier 2022 de 14h30 à 17h30

\* en mairie de Sury-près-Léré :

- le mardi 21 décembre 2021 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 21 janvier 2022 de 9h00 à 12h00

\* en mairie de Beaulieu-sur-Loire :

- le mercredi 5 janvier 2022 de 14h00 à 17h00
- le samedi 22 janvier 2022 de 9h00 à 12h00

\* en mairie de Neuvy-sur-Loire :

- le jeudi 13 janvier 2022 de 14h00 à 17h00
- le mardi 25 janvier 2022 de 9h00 à 12h00

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront consultables, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, à la mairie de Belleville-sur-Loire, à la préfecture du Cher – secrétariat général – service de coordination des politiques publiques – section coordination des installations classées pour la protection de l'environnement. Ils seront également consultables pendant cette période sur le site internet des services de l'État dans le Cher. À l'issue de la procédure réglementaire, l'Autorité de Sûreté Nucléaire prendra une décision de refus ou d'autorisation assortie de prescriptions.

Le préfet,  
Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général,



Carl ACCETTONE